

Refonte du dispositif Filosofi

Depuis 2012, le dispositif « Fichier Localisé Social et Fiscal » (Filosofi) permet d'observer le revenu disponible des ménages, les inégalités de niveaux de vie et la pauvreté à tous les échelons géographiques, jusqu'à l'échelon infra-communal. Il vient ainsi en complément de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) qui reste au niveau national la source de référence.

Avec le millésime 2023, le dispositif Filosofi connaît une refonte majeure. Jusqu'en 2021, le logement dans lequel résidaient les individus était identifié grâce à la taxe d'habitation. Celle-ci ayant été supprimée pour les résidences principales, le rapprochement entre les individus et le logement occupé est réalisé essentiellement à partir du dispositif « Gérer mes biens immobiliers » (GMBI) mis en place par l'administration fiscale.

Ce changement a été l'occasion d'apporter certaines améliorations méthodologiques au dispositif Filosofi. Contrairement aux anciens millésimes, qui rattachaient les individus au logement associé à leur foyer fiscal, les individus sont désormais localisés sur leur lieu de vie. Les étudiants, notamment, sont localisés là où ils résident et non plus chez leurs parents. De plus, certains indicateurs sont désormais déclinés selon les caractéristiques des individus (âge et sexe) en complément des caractéristiques socio-démographiques des ménages. D'autres modifications concernant le champ des revenus et leur prise en compte ont également été apportées. Elles sont détaillées dans le document « [Sources et Méthodes](#) » (calcul de la CSG-CRDS, traitement du minimum vieillesse, traitement des décès, etc.).

Ces évolutions ont ainsi abouti à une nouvelle version du dispositif, baptisée Filosofi 2.

Compte tenu des changements méthodologiques importants entre les deux dispositifs, **toute analyse sur les évolutions de revenus cherchant à comparer les données de Filosofi et celles de Filosofi 2 est à proscrire.**

Une diffusion restreinte en 2023

Le millésime de Filosofi 2022, premier millésime impacté par la refonte du dispositif, n'a pas pu être produit en raison d'une qualité statistique insuffisante des sources fiscales.

Bien que la qualité des sources fiscales se soit améliorée, le millésime 2023 de Filosofi a nécessité des travaux méthodologiques importants afin de pallier les difficultés de rattachement des foyers fiscaux à un logement. Malgré ces travaux, pour certains territoires, une part importante de la population demeure non rattachée à un logement et n'est donc pas couverte par le dispositif Filosofi. Afin de garantir la pertinence des indicateurs diffusés, une diffusion plus restreinte que pour les millésimes précédents est donc nécessaire.

Champ de diffusion du millésime 2023 de Filosofi

Pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et Mayotte, aucune statistique n'est diffusée. Les zonages infra-communaux (Iris, QPV et données carroyées) sont également concernés par l'absence de diffusion.

Pour le reste de la France, jusqu'au **niveau départemental, l'ensemble des indicateurs de structure, de distribution des revenus et de pauvreté** est diffusé. En deçà du niveau départemental, seuls deux indicateurs, **le taux de pauvreté et la médiane du niveau de vie**, sont diffusés.

Enfin, les seules caractéristiques socio-démographiques pour lesquelles une diffusion d'indicateurs est faite sont **les tranches d'âge, le sexe et le statut d'occupation du logement**. La diffusion d'indicateurs croisés avec ces sous-populations est cependant limitée au taux de pauvreté et à la médiane du niveau de vie, et au seul niveau départemental ou supra-départemental.

Davantage de précisions sur la méthodologie du dispositif sont apportées dans le document « [Sources et méthodes](#) ».